

LIEGE - PRISON

Lantin aménage une salle de sport pour les terroristes

Ça ne plaît pas à tout le monde au sein de la prison

Le projet d'aménagement d'une salle de sport réservée aux détenus soupçonnés d'activités terroristes fait quelque peu grincer des dents dans les couloirs de la prison de Lantin.

Une salle de sport est en train d'être aménagée dans la partie de la prison de Lantin réservée aux détenus soupçonnés de participation à des activités terroristes. Tant du côté de certains gardiens que chez d'autres détenus, mais de droit commun cette fois, certains n'apprécient en effet que modérément ce qu'ils considèrent être un privilège. « Ils vont avoir une salle de musculation qui leur sera réservée alors que les autres détenus n'en ont pas », déplore une source proche du dossier.

PAS UNE FAVEUR

Du côté de la direction de la prison de Lantin, on relativise évidemment la portée de ce projet. « Dans toutes les prisons, on est constamment à la recherche de so-

lutions pour améliorer les conditions de détention », explique Marc Brisy, le directeur de Lantin. « Or, ici, on est dans une situation très particulière, avec des détenus soumis à un régime particulier et pour lesquels on est soumis au plus grand secret. Contrairement aux

Les détenus soupçonnés d'activités terroristes sont à l'isolement et ne peuvent donc pas aller au préau. D'où le tapis de course

autres, ces détenus n'ont pas droit au préau. On a donc décidé d'aménager une cellule de 9 m², non pas en salle de musculation, mais seulement avec un tapis de course. »

Et pas question de privilège en

l'occurrence, continue le directeur de l'établissement pénitentiaire liégeois : « Leur régime particulier peut paraître plus favorable sous certains aspects, mais c'est oublier que pour tout le reste, c'est loin d'être le cas. Ici, je ne considère pas du tout que ce soit un privilège qui leur est accordé. Les autres détenus peuvent aller au préau, ce n'est pas le cas pour eux, raison pour laquelle on installe un tapis de course. Et ce n'est pas la première fois qu'on offre à des détenus soumis à un régime particulier l'occasion de pratiquer une activité physique en cellule. »

Mais, reconnaît le directeur, il est vrai toutefois que les détenus de droit commun ne bénéficient pas de la même infrastructure : « Les conditions générales de détention à la maison d'arrêt ne sont pas optimales. C'est vrai que nous n'avons pas de salle de musculation ou de salle de classe à leur disposition. Mais c'est une situation avec laquelle nous devons composer, qui est la même dans toutes les autres prisons un peu vétustes. »

GEOFFREY WOLFF

Du côté syndical

« La loi impose une heure de sport par jour »

Manuel Lamoline est le président de la section liégeoise CGSP-Amio, qui représente notamment une partie du personnel pénitentiaire de Lantin. S'il avoue ne pas avoir été informé de l'aménagement de cette salle de sport, ce projet ne l'étonne pas outre mesure : « En son temps, on a fait ça avec des détenus punis, qui ont eu droit à un vélo d'appartement dans leur cellule », se souvient-il. « C'est en

fait imposé par la Loi, qui prévoit une heure de sport quotidienne pour chaque détenu. »

Cette heure d'activité physique, pour les détenus de droit commun, c'est le préau. Auquel n'ont donc pas droit les terroristes présumés. « Ils ont droit au préau individuel, mais c'est une espèce de cage sur le toit de la prison. Ce n'est pas là qu'ils pourront bouger un peu. » Seule crainte du représen-

tant syndical : que cet aménagement n'entraîne un surcroît de travail pour le personnel pénitentiaire. « Parce qu'il faut une surveillance de tous les instants pour ces détenus. Et que dès qu'ils sortent de leurs blocs, il faut prendre de nombreuses mesures. » Ce qui ne devrait toutefois pas être le cas ici, la salle de sport et les cellules étant distantes de quelques mètres à peine. ●